

# Fiche signalétique

Super Diesel Additive



## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	: Super Diesel Additive
<b>Utilisations</b>	: Additifs aux agents lubrifiants.
<b>Code</b>	: 2002
<b>Fournisseur/Fabriquant</b>	: LIQUI MOLY GmbH Jerg-Wieland-Strasse 4 D-89081 Ulm-Lehr Germany  Tel.: +49(0)731 / 1420-0 Fax: +49(0)731 / 1420-88
<b>Date de validation</b>	: 06/09/2010.
<b>Élaborée par</b>	: Chemical Check GmbH
<b>En cas d'urgence</b>	: +49(0)731 / 1420-0

## 2. Identification des dangers

<b>État physique</b>	: Liquide.
<b>Couleur</b>	: Brun. [Pâle]
<b>Odeur</b>	: Caractéristique.
<b><u>Vue d'ensemble des urgences</u></b>	
<b>Mention d'avertissement</b>	: ATTENTION!
<b>Mentions de danger</b>	: LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES. NOCIF SI INHALÉ. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. NOCIF VOIRE MORTEL SI AVALÉ. PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET ENTRAÎNER DES LÉSIONS. PEUT ÉVENTUELLEMENT ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.
<b>Précautions</b>	: Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.
<b>Voies d'absorption</b>	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
<b><u>Effets aigus potentiels sur la santé</u></b>	
<b>Inhalation</b>	: Toxique par inhalation. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
<b>Ingestion</b>	: Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.
<b>Peau</b>	: Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
<b>Yeux</b>	: Peut causer une irritation des yeux.
<b><u>Effets chroniques potentiels sur la santé</u></b>	
<b>Effets chroniques</b>	: Peut éventuellement endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur les animaux. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

## 2. Identification des dangers

<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Térogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Organes cibles</b>	: Peut causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, foie, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux, système nerveux central (SNC).
<b>Signes/symptômes de surexposition</b>	
<b>Inhalation</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
<b>Peau</b>	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation sécheresse gerçure
<b>Yeux</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Autres symptômes néfastes</b>	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Ingestion: œdème pulmonaire
<b>Conditions médicales aggravées par une surexposition</b>	: Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

## 3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	60-100
nitrate de 2-éthylhexyle	27247-96-7	10-30
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	64742-47-8	1-5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

<b>Contact avec les yeux</b>	: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact avec la peau</b>	: En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Inhalation</b>	: Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Ingestion</b>	: Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

**Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### Informations sur l'antidote

Nom du produit ou de l'ingrédient	Informations sur l'antidote
Aucune information d'antidote connue	

**Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Inflammabilité du produit** : Liquide combustible. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

### Moyens d'extinction

#### Utilisables

: En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu.

#### Non utilisables

: NE PAS utiliser de jet d'eau.

#### Dangers spéciaux en cas d'exposition

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

#### Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
Hydrocarbures  
Produits toxiques de pyrolyse

#### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

#### Remarque spéciale sur les risques d'incendie

: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air) Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utilisez les outils sans étincelage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

**Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<u>Limites d'exposition professionnelle</u>		<u>MPT (8 hours)</u>			<u>LECT (15 mins)</u>			<u>Ceiling</u>			
<u>Ingredient</u>	<u>Nom de la liste</u>	<u>ppm</u>	<u>mg/m<sup>3</sup></u>	<u>Autre</u>	<u>ppm</u>	<u>mg/m<sup>3</sup></u>	<u>Autre</u>	<u>ppm</u>	<u>mg/m<sup>3</sup></u>	<u>Autre</u>	<u>Notations</u>
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	US ACGIH 1/2009	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[a]
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)		-	200	-	-	-	-	-	-	-	[1]
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée), as total hydrocarbon vapour	AB 4/2009	-	200	-	-	-	-	-	-	-	[1]
	BC 9/2009	-	200	-	-	-	-	-	-	-	[1] [A]

[1] Absorbé par la peau.

**Forme:** [a] Brouillard

**Remarques:** [A] as total hydrocarbon vapour

**Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.**

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.

**Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

**Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

### Protection individuelle

#### **Respiratoire**

: Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: filtre contre les vapeurs organiques (type A)

#### **Mains**

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Recommandé : Chemical-resistant gloves should conform to AS/NZS 2161.1.  
Si applicable : Gants de nitrile. Viton Gants. Crème protectrice.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Recommandé: Lunettes de protection ajustées avec écrans latéraux.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.  
Recommandé: Chaussures de sécurité. Vêtements de protection à manches longues.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide.
- Point d'éclair** : 63°C (145.4°F)
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Limites d'inflammabilité** : Seuil minimal: 0.6%\*  
Seuil maximal: 7%\*
- Couleur** : Brun. [Pâle]
- Odeur** : Caractéristique.
- pH** : Non disponible.
- Point d'ébullition/condensation** : 145°C (293°F)
- Point de fusion/congélation** : Non disponible.
- Densité** : 0.841 g/cm<sup>3</sup> [15°C (59°F)]
- Pression de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Seuil de l'odeur** : Non disponible.
- Vitesse d'évaporation** : Non disponible.
- Viscosité** : Cinématique (40°C (104°F)): <0.07 cm<sup>2</sup>/s (<7 cSt)
- Solubilité** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
- LogK<sub>ow</sub>** : 4.2 à 7.2\*
- Remarques physico-chimiques** : Coefficient de partage (log P octanol/eau) : 3.7 à 5.2\*\*  
\*Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré  
\*\*Nitrate d'éthyl-2 hexyle

## 10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
- Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières comburantes

## 10. Stabilité du produit et réactivité

**Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	>3 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Rat	>3000 mg/kg	-
nitrate de 2-éthylhexyle	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	4.6 mg/L	1 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>4820 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>9640 mg/kg	-

### Toxicité chronique

Non disponible.

### Irritation/Corrosion

Non disponible.

### Sensibilisant

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Cancérogénicité

#### Classification

Non disponible.

### Mutagénicité

Non disponible.

### Tératogénicité

Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

## 12. Informations écotoxicologiques

**Écotoxicité** : Ce produit a un potentiel de bioaccumulation élevé. Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	Aiguë CE50 >100 mg/l	Daphnie	48 heures
nitrate de 2-éthylhexyle	Aiguë CI50 10 à 100 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CL50 10 à 100 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CE50 >12.6 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CE50 >12.6 mg/l	Daphnie	48 heures
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	Aiguë CL50 >12.6 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CL50 2200 ug/L Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus - 35 à 75 mm	4 jours

### Persistance/dégradabilité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	-	43 à 60 % - 5 jours	-	-

**Coefficient de partage n-octanol/eau** : 4.2 à 7.2\*

**Facteur de bioconcentration** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**Toxicité des produits de biodégradation** : Non disponible.

**Effets nocifs divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.










## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le TMD	UN3082	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (nitrate de 2-éthylhexyle). Polluant marin (nitrate de 2-éthylhexyle)	9	III	 	Polluant marin <u>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</u> 5 <u>Dispositions particulières</u> 16
Classe IMDG	Not regulated.					
Classe IATA-DGR	Not regulated.					

GE\* : Groupe d'emballage

## 15. Informations réglementaires

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**SIMDUT (Canada)** : Classe B-3: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).  
Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE).

### Listes canadiennes

**NPRI canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.**

### Réglementations Internationales

**Listes internationales** :

- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire du Japon**: Indéterminé.
- Inventaire de Corée**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

## 15. Informations réglementaires

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

## 16. Autres informations

**Renseignements à indiquer sur l'étiquette :** LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES. NOCIF SI INHALÉ. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. NOCIF VOIRE MORTEL SI AVALÉ. PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET ENTRAÎNER DES LÉSIONS. PEUT ÉVENTUELLEMENT ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

**Hazardous Material Information System (États-Unis) :**

Santé	*	2
Inflammabilité		2
Risques physiques		0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

**Date d'édition :** 06/09/2010.

**Date de publication précédente :** Aucune validation antérieure

**Version :** 1

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.